



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/683  
19 novembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

---

Quarante-sixième session  
Points 19 et 98 de l'ordre du jour  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI  
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX  
PEUPLES COLONIAUX  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 15 novembre 1991, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de l'Organisation des des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur Timor Est publiée le 13 novembre 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19 et 98 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur Timor Est faite par la Communauté européenne  
le 13 novembre 1991

La Communauté européenne et ses Etats membres sont profondément préoccupés par les nouvelles rapportant que le 12 novembre des membres des forces armées indonésiennes ont ouvert le feu sur un groupe de manifestants à Dili, tuant et blessant un nombre considérable de personnes.

La Communauté européenne et ses Etats membres condamnent vigoureusement cet acte de violence qui constitue une violation manifeste des droits de l'homme les plus fondamentaux.

La Communauté européenne et ses Etats membres s'assureront de recueillir, à la première occasion possible, des informations complémentaires sur les circonstances de cet incident, si possible de sources indépendantes.

La Communauté européenne et ses Etats membres demandent instamment au Gouvernement indonésien de faire en sorte que les membres des forces armées et de la police indonésiennes s'abstiennent immédiatement de recourir à la violence et que ceux des membres des forces armées et de la police qui portent la responsabilité de l'issue tragique de cet incident soient déférés en justice.

-----